

M. Woolliams: Faut-il en blâmer le gouvernement?

M. Dinsdale: Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) demande s'il faut en blâmer le gouvernement. Il suffit de songer à l'augmentation rapide des dépenses gouvernementales pour voir quel est le principal problème.

Bien que la motion insiste sur des solutions législatives, je pense que nous conviendrons tous qu'il faut de meilleures relations humaines, de la bonne volonté et de la bonne foi, ce que nous ne pourrions obtenir qu'en améliorant les conditions de travail afin d'aider à rompre la monotonie du travail à la chaîne de l'industrie moderne et de la routine dans la fabrication, et surtout l'esprit de groupe.

Dans les déclarations qu'il a faites aujourd'hui, le gouvernement a jusqu'ici adopté des solutions simplistes. Comme toujours, sous la contrainte, le gouvernement fait semblant d'être très actif. Comme l'ont signalé les orateurs précédents, il y a eu plusieurs solutions d'annoncées, selon le numéro d'aujourd'hui du *Globe and Mail*. L'une d'elles préconise un conseil ouvrier qui rassemblerait les diverses parties en cause dans les négociations. Le secrétaire parlementaire du ministre du Travail (M. MacGuigan) a indiqué que ces solutions constituaient un pas important vers le règlement du problème. De toute évidence, cela est bien loin d'être suffisant.

L'un de ceux qui ont formulé le plus de critiques à l'endroit de la façon dont le gouvernement s'attaque au problème a été le ministre des Postes (M. Mackasey). Il a eu bien des discussions à ce sujet avec le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), qui s'occupe beaucoup des questions de relations de travail dans la Fonction publique. Je citerai un passage de l'article de W. A. Wilson publié dans le *Journal* d'Ottawa du 11 octobre 1974. Le voici:

Le nouveau président du Conseil du Trésor, Jean Chrétien, a déclaré fermement et publiquement que le gouvernement ne devrait pas être le meilleur employeur au Canada. C'est un point de vue quelque peu suranné qui a des antécédents respectables, mais qui en général est probablement moins bien accepté qu'il ne l'était il y a 25 ans.

● (2010)

Le nouveau ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, à qui il incombe de mettre fin à une longue période de difficultés internes et à la détérioration du service postal, se dit convaincu que, somme toute, le gouvernement doit être le meilleur employeur du pays.

A l'occasion d'une récente émission télévisée, M. Mackasey a déclaré «que le gouvernement pouvait difficilement se permettre... de dire à l'entreprise privée d'être un bon employeur s'il n'est pas lui-même le meilleur.» Durant la dernière fin de semaine, à une émission radiophonique, M. Chrétien s'est dit convaincu de l'opinion contraire.

Le problème a donc des répercussions au sein du Cabinet et il faudra qu'il soit résolu si nous voulons préserver la négociation collective dans la Fonction publique. Pour résumer la situation, nous sommes devant un système néfaste où le chef syndical devient l'organisateur des mécontents plutôt qu'un agent de bonne entente.

La situation s'est dégradée dans la Fonction publique depuis 1967, en partie à cause de la frustration engendrée par l'attitude du Conseil du Trésor. J'ai en ma possession plusieurs coupures du *Globe and Mail* qui traitent de cet aspect et l'une d'elles est datée du 23 avril 1975. Elle se lit comme suit:

M. William Ladyman, conseiller en relations de travail de Winnipeg, a affirmé que le Conseil du Trésor fédéral peut créer d'anarchie complète dans la Fonction publique s'il continue à servir d'agent négociateur pour le gouvernement fédéral.

Difficultés dans le domaine du travail

Selon M. Ladyman, ancien vice-président international de la Fraternité internationale des électriciens et devenu conseiller..., l'inéptie et la stupidité du Conseil du Trésor ont précipité la plupart des dernières grèves entreprises par divers groupes de fonctionnaires fédéraux.

Malheureusement, nous voyons que l'attitude qui prévaut maintenant est celle-ci: grève d'abord, négociations ensuite. L'une des causes de nos difficultés actuelles est peut-être que le système qu'on applique à la Fonction publique et qui ne donne pas toujours d'heureux résultats, a été conçu dans le secteur privé. Ceux d'entre nous qui ont fait partie du comité qui a examiné le rapport Finkelman, ont constaté par exemple qu'il n'y a pas une équipe de négociation qui répond à toutes les exigences du processus normal de négociation collective. Il n'y a pas véritable confrontation entre le patronat et le salariat. D'autres faiblesses ont été découvertes: on n'a pas réglé les griefs, on n'a pas utilisé le Bureau d'étude des traitements pour établir les taux de rémunération comparables hors de la Fonction publique, on n'a pas su régler les grèves illégales et ainsi de suite.

Un des témoins qui a comparu devant nous, un représentant d'un syndicat de la Fonction publique, a signalé que la plupart des employés qui participent à une grève illégale éprouvent un profond sentiment de culpabilité si on leur donne une contravention de deux dollars pour stationnement illégal. Et pourtant, ils font la grève avec entrain et perturbent l'activité ouvrière du Canada. Jusqu'ici, la seule solution que le gouvernement a offerte a été de demander au Parlement d'adopter une loi spéciale de retour au travail—et finalement, ce n'est pas une solution très payante. De toute évidence, même si la loi n'est pas une solution complète, elle devrait être mise à jour; c'est indispensable dans les circonstances actuelles.

Je passe maintenant à la situation aux Postes. Le ministre des Postes a été reconnu comme l'un des membres du gouvernement les plus progressistes dans le domaine dont j'ai parlé. Le ministère des Postes même est l'un des éléments les plus visibles de la Fonction publique. Malheureusement, on l'a négligé depuis 80 ans.

Une proportion de 81 p. 100 des membres de l'Union des facteurs ont voté en faveur de la ratification de l'accord conclu avec eux récemment. Le règlement était juste. Je voudrais lire un passage du numéro de mars-avril du *Courier*, organe officiel de l'Union des facteurs du Canada, paru au moment où le syndicat se préparait à faire la grève:

Il est probable que nous ayons légalement le droit d'aller en grève quand vous recevrez la présente livraison du *Courier*. Il y a quelques mois, chaque section locale a reçu le manuel de grève de l'Union expliquant comment vous préparer. Vous devriez maintenant avoir un comité de grève bien organisé, des dirigeants de piquets de grève et une liste à jour des grévistes des piquets. Tous les mécanismes de grève devraient être au point, prêts à fonctionner si l'employeur nous force à user de notre mandat de grève.

Voilà! Cette voie n'a heureusement pas été suivie parce qu'un esprit de bonne volonté et de bonne foi a soufflé sur les négociations, avec les résultats agréables que j'ai mentionnés.

Le gouvernement est maintenant en négociations difficiles avec le Syndicat des postiers du Canada. L'automatisation est l'une des questions fondamentales. Le gouvernement, représenté par le Conseil du Trésor, les cadres et le ministre des Postes sont mis au défi d'implanter le nouvel esprit essentiel à des négociations plus harmonieuses dans la Fonction publique.